



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 7 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept-mars à 18H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 01 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 01 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 24

Etaient présents :

M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Yves Rimey, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni, Mme Delphine Plovier.

Absents excusés :

Mme Christiane Exbrayat donne procuration à André Sauzède.

M. Alain Héraud donne procuration à Véronique Martin.

Mme Janet Zaragoza donne procuration à Martine Villeneuve.

M. Jean-Christophe Morandini donne procuration à Jean-Claude Mercier.

M. Frédéric Brauge.

M. Philippe Renier.

Mme Clémentine Bouvier.

Mme Marie-Claire Balsan.

M. Grégory Fernandez donne procuration à Grégory Theron.

Mme Jennifer Euzet.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PANAFIEU.

DEL2022_004 - Surtaxe assainissement – augmentation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la délégation du service assainissement, la commune perçoit une surtaxe de 0.35 €, basée sur la consommation réelle en m3 d'eau facturé.

Cette surtaxe permet, en partie, à la commune de renouveler son réseau d'eaux usées.

Toujours dans la poursuite du respect des priorités définies au schéma directeur d'assainissement, il convient en 2022 de prévoir le renouvellement du réseau d'eaux usées de la route de Nîmes (1 km de réseaux).

Monsieur le Maire précise que la surtaxe n'a pas été augmentée depuis 2009 (0.31€ en 2002 et 0.35€ en 2009). En 2020, les volumes facturés s'élèvent à 319 225 m3.

Il propose aux membres de l'assemblée d'augmenter la surtaxe de 5 cts, soit de fixer celle-ci à 0.40€. Soit pour une facture type 120 m3, cela représente une augmentation de 6 euros/an.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- De fixer le taux de la surtaxe à 0.40 €,
- De signer tous les documents se rapportant à la présente.

Vote :

Présents	19
Procurations	05
Nombre de voix	24
Pour	23
Contre	01
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

